



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 684**

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 684 intitulé : *Règlement fixant un taux supérieur du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 22 novembre 2018.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier